



MAIRIE

DÉCISION DU MAIRE

DM2026-04-003

Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 Conseil départemental de la Haute-Savoie

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux pouvoirs propres et délégués du Maire ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 autorisant le Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires institutionnels dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement communaux ;
- VU le budget primitif 2026 de la commune, qui prévoit les crédits nécessaires à la réalisation des opérations visées par la présente décision ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer la sécurité des usagers de la voirie ;
- **CONSIDÉRANT** que le programme comprend plusieurs opérations améliorant la sécurité routière ;

Le Maire décide :

Article 1 : Objet

De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police 2026.

Article 2 : Programme de travaux et plan de financement

Travaux	Montant € HT	Financements	Taux	Montant €
Travaux du parking de l'Île (report du programme de travaux 2025 cf. courrier CD74 du 21/10/25)	924 633	Amendes de police CD74	30%	398 750,64
Aménagement carrefour des Varins (report du programme de travaux 2025 cf. courrier CD74 du 21/10/25)	260 816,50	Autofinancement	70%	930 418,16
Travaux de signalisation horizontale	12 296,30			
Chemin rural de la Gliat à la Tonnaz (Chemin du Thovex)	50 000			
Route du Nant du Praz	81 423			
TOTAL	1 329 168,80	TOTAL	100%	1 329 168,80

Article 3 : Information du Conseil Municipal

Le Maire rendra compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Praz-sur-Arly, le 07 MAI 2026

Le Maire,

Séverine FONTANGES

